

## Groupement Hospitalier de Territoire des Deux-Sèvres

# CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### DECISION n° 2022-78

portant organisation interne de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médicotechniques, portant nomination des chefs de pôle, des cadres supérieurs de santé et des directeurs référents desdits pôles

Le Directeur des Centres Hospitaliers Nord Deux-Sèvres et de Mauléon,

Vu le code de la Santé publique et notamment les articles L.6143.7, L.6146.1, R6144-1, R6144-40, D6146-1, R6146-2, et suivants,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Bruno FAULCONNIER en qualité de Directeur du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres et du Centre hospitalier de Mauléon,

Vu la concertation du Directoire sur l'organisation de l'établissement en pôles d'activité cliniques et médico-techniques en sa réunion du 12 février 2019,

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement sur l'organisation de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médico-techniques en sa réunion du 12 février 2019,

Vu la décision n°2019-22 portant organisation interne de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médico-techniques, et portant nomination des chefs de pôles, des cadres de santé et des directeurs référents desdits pôles,

Vu la décision n°2021-58 de la Direction des Affaires Médicales portant nouvelle composition de la Commission Médicale d'Etablissement,

#### DÉCIDE

### Article 1:

La décision n°2019-37 et de fait, l'article 4 de la décision n°2019-22 et la décision n°2022-05, sont actualisés comme suit :

La liste des chefs de pôles, des cadres soignants, et des cadres de direction des pôles est arrêtée comme suit :

| Nom du pôle               | Chef de pôle            | Cadre soignant                  | Cadre de direction |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Médecine                  | M. le Dr KARABETSOS     | Mme PAYNEAU                     | Mme SIMON          |
| Interventionnel           | M. le Dr CHERCIU        | Mme MAIRE                       | Mme LEMAITRE       |
| Femme – Mère - Enfant     | M. le Dr YANNOULOPOULOS | Mme MAIRE<br>Mme HUOT JEANMAIRE | M. BONNAIN         |
| Urgence et soins continus | M. le Dr HABACHI        | M. TEXIER                       | M. BONNAIN         |
| Médico-technique          | Mme le Dr UGE           | M. TEXIER                       | Mme FASULA         |
| Gériatrie                 | Mme le Dr DUPOIRON      | Mme PACAULT                     | Mme LE GARGASSON   |
| Santé mentale             | M. le Dr WASSOUF        | Mme GRELLIER                    | Mme LE GARGASSON   |

### Article 2:

La présente décision est applicable à compter du 14 décembre 2022

A Faye l'Abbesse, le 14 décembre 2022

Bruno FAULCONNIER

Directeur général

f







